



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEZIA, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. EYL, BEAUJOUAN

PV du 22 octobre 2024

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisie via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les vendredi 1^{er} novembre 2024 et lundi 11 novembre 2024.



Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX SUR SEINE

Fermeture des structures sportives municipales les jours fériés en 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'OLLAINVILLE

Fermeture des deux terrains de football du stade de l'Orangerie du lundi 21 octobre 2024 au lundi 4 novembre 2024 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Faillu à EGLY du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT CHERON

Réouverture du stade du Boulay à compter du lundi 21 octobre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture du terrain d'honneur René Ciret du jeudi 17 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de SOISY-SUR-SEINE

Réouverture du stade des donjons à compter du 25 octobre 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de NOZAY

Fermeture du terrain en herbe du stade Pedro Pauleta du lundi 7 octobre au dimanche du 3 novembre 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture des terrains en herbe des stades du Breuil et des Templiers du jeudi 10 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

COUPES

TIRAGE le 29 octobre 2024 à 18h30

Au District - Institut Gaston Villadier

SENIORS ESSONNE Cadrage avant 1/16^{èmes}

SENIORS DISTRICT 2^{ème} tour

A jouer : le 17 NOVEMBRE 2024 à l'horaire officiel

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.



Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 (article 10.3 du RSG du District)

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

EVERY FC

Seniors D1

stade Desroys du Roure 1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

Vétérans

EVERY FC

Vétérans D2/A

stade Desroys du Roure 1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

+45 ans

EVERY FC

Poule F

stade Jean-Louis Moulin n°1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2024

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 29798819 * ATHIS-MONS USO 2 / COURCOURONNES FC 1



Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 29798820 * BONDOUFLE AMC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande au club de BONDOUFLE AMC de bien vouloir donner les droits à un dirigeant U15 F à 8.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 29798882 * RIS ORANGIS US 1 / STE GENEVIEVE FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

U18 F à 8

Match n° 29798478 * TROIS VALLEES FC 2 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande au club de VIGNEUX FCO de bien vouloir donner les droits à un dirigeant U18 F à 8.

Match n° 29798481 * STE GENEVIEVE FC 2 / VILLABE ETS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande au club de STE GENEVIEVE FC de bien vouloir donner les droits à un dirigeant U18 F à 8.

Match n° 29798770 * DOURDAN SPORTS 1 / MONTGERON ES 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



FMI NON PARVENUES DU 19 OCTOBRE 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 29798911 * STE GENEVIEVE FC 2 / MILLY GATINAIS FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29798912 * PARAY FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29798915 * RIS ORANGIS US 1 / BRUNOY FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11 * D1

TI 72h du 19 octobre 2024 à jouer le 2 novembre 2024

ST MICHEL FC 1 / ORSAY BURES FC 1

U15 F à 8

TI 72h du 19 octobre 2024 à jouer le 2 novembre 2024 et courriel de PARAY FC

ST MICHEL FC 91 1 / PARAY FC 1 * Poule B

Matches remis du 12 octobre 2024 à jouer le 2 novembre 2024

MONTGERON ES 1 / IGNUY AFC 1 * Poule A

BOISSY FC 91 1 / ARPAJONNAIS RC 1 * Poule A

Demande de changement de terrain via Footclubs

ARPAJONNAIS RC 1 / VILLABE ETS 1 * Poule A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BOISSY FC 91 1 / IGNUY AFC 1 * Poule A du 16 novembre 2024

Accord de la Commission.



Match n° 29798845 du 19 octobre 2024

IGNY AFC 1 / COURCOURONNES FC 1 * Poule A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.
Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Match n° 29798802 du 26 octobre 2024

JANVILLE LARDY ASL 1 / IGNU AFC 1 * Poule A

Demande d'IGNY AFC de changement de date via Footclubs.
Refus de la Commission (fin de la phase 1 le 18 janvier 2025).
La Commission maintient la rencontre le 26 octobre 2024.

U18 F à 8

Match n° 29798769 du 12 octobre 2024

ORSAY BURES FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le résultat :

VERRIERES LE BUISSON 1 : 4 buts

ORSAY BURES FC 1 : 5 buts

1^{er} avertissement et amende réglementaire aux deux clubs pour non-utilisation de la FMI.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 13 OCTOBRE 2024

D4/A

Match n° 28611253 * VILLIERS SUR ORGE FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

FMI transmise tardivement le 21 octobre 2024 à 17h59.

Amende réglementaire à VILLIERS SUR ORGE FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 20 OCTOBRE 2024

D1

Match n° 28598730 * GRIGNY US 2 / MNVDB FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Match n° 28609772 * COURCOURONNES FC 2 / JANVILLE LARDY ASL 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 20 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

LONGJUMEAU FC 1 / LISSOIS FC 1 * D2/A
ST MICHEL FC 2 / GIF SFOC 1 * D3/A
PLATEAU SACLAY ES 1 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D4/A
DRAVEIL FC 3 / SUD ESSONNE 2 * D5/A
PAYS LIMOURS ENT 2 / BALLANCOURT FC 2 * D5/C
ST MICHEL FC 3 / ST VRAIN FC 2 * D5/C

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 1 / ITTEVILLE AS 1 * D2/B du 3 novembre 2024

Accord de la Commission.

Match n° 28608816 du 20 octobre 2024

SAVIGNY FOOT CO 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D2/B

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY.

Courriel de SAVIGNY FOOT CO.

Lecture FMI.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre confirmation du résultat pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Match n° 28611206 du 20 octobre 2024

ST GERMAIN SAINTRY 2 / MENNECY CS 2 * D4/A

Courriel de ST GERMAIN SAINTRY.

Courriel de MENNECY CS.

Lecture FMI.

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre confirmation du résultat pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Match n° 28883163 du 20 octobre 2024

MNVDB FC 2 / JUVISY ACADEMY 1 * D4/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 octobre 2024 après 16h.

Accord de JUVISY ACADEMIE.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 28612473 du 20 octobre 2024

MNVDB FC 3 / ULIS CO 3 * D5/A

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs le 15 octobre 2024 après 16h.

Accord des ULIS CO.

Demande traitée par le Secrétariat.



Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.

Match n° 28883292 du 20 octobre 2024

ARPAJONNAIS RC 2 / TROIS VALLEES FC 2 * D5/B

Lecture FMI.

La Commission demande un rapport aux deux clubs pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Match n° 28612736 du 20 octobre 2024

PORT. RIS ORANGIS 2 / VERT LE GRAND US 1 * D5/D

Courriel des PORT. RIS ORANGIS en date du 18 octobre 2024 à 11h52, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe des PORT. RIS ORANGIS entraînant le forfait général.

Amende réglementaire aux PORT. RIS ORANGIS pour forfait.

Match n° 28609389 remis au 27 octobre 2024

GIF SFOC 1 / SUD ESSONNE 1 * D3/A

Demande de GIF SFOC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de SUD ESSONNE.

La Commission maintient la rencontre à 15h00 au parc des sports Michel Pelchat 1 (terrain en herbe).

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 29731009 du 27 octobre 2024

OLLAINVILLE AS 5 / ST CHERON ES 5 * D2

Demande d'OLLAINVILLE AS d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de ST CHERON ES.

Arrêté Municipal de fermeture des terrains d'OLLAINVILLE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U14

TI 72h du 19 octobre 2024 à jouer le 2 novembre 2024

PAYS LIMOURS ENT 1 / BREUILLET FC 1

ST MICHEL FC 91 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

Match n° 29760292 du 19 octobre 2024

BENFICA YERRES 1 / TREMPLIN FOOT 1

Courriel de BENFICA YERRES du 17 octobre 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

L'équipe de TREMPLIN FOOT 1 est qualifiée pour le tour suivant.



Match n° 29760290 du 19 octobre 2024

LONGJUMEAU FC 1 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

Demande de LONGJUMEAU FC d'inversion de la rencontre et changement d'horaire via Footclubs en date du 18 octobre 2024 (arrêté de fermeture de la Mairie de LONGJUMEAU).

Accord de LISSOIS FC.

La rencontre s'est déroulée sur les installations de LISSES à 14h00.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de LONGJUMEAU FC.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 5 OCTOBRE 2024

D3/D

Match n° 28619323 * MORANGIS CHILLY FC 2 / VAL YERRES CROSNE 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à MORANGIS CHILLY FC pour absence de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 12 OCTOBRE 2024

D2/A

Match n° 28618873 * COURCOURONNES FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/C

Match n° 29437412 * EVRY COURCOURONNES 2 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EPINAY SUR ORGE SC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D3/A du 9 novembre 2024

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 12 OCTOBRE 2024

D1/B

Match n° 28618424 * COURCOURONNES FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1



Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 octobre 2024.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 29759316 remis au 20 octobre 2024

LONGJUMEAU FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier

TI 72h à jouer le 27 octobre 2024 (date butoir).

Demande de LONGJUMEAU FC via Footclubs pour jouer le 10 novembre 2024 à 12h00.

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Refus de la Commission, la date butoir est le 27 octobre 2024.

La Commission maintient la rencontre le 27 octobre 2024.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 6 OCTOBRE 2024

D3/A

Match n° 28618187 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / LISSOIS-ITTEVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/B

Match n° 28618276 * MILLY GATINAIS FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI transmise tardivement le 21 octobre 2024 à 21h53.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC pour transmission tardive.

D4/A

Match n° 29436497 * ETAMPES FC 2 / GRIGNY US 3

Reprise du dossier.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Match n° 29436762 * ATHIS-MONS USO 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 29 octobre 2024.

D4/D

Match n° 29436895 * RIS ORANGIS US 3 / BRETIGNY FCS 4

Reprise du dossier.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 octobre 2024.

FMI NON PARVENUES DU 20 OCTOBRE 2024

D1

Match n° 29408832 * PARAY FC 1 / EVRY FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Match n° 29436764 * VERT LE GRAND-ST VRAIN 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/D

Match n° 29436900 * ULIS CO 2 / BENFICA YERRES 1

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 20 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

ST MICHEL FC 91 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/A

STE GENEVIEVE FC 2 / TREMLIN FOOT 2 * D4/B

DRAVEIL FC 2 / ORSAY-BURES FC 2 * D4/C

Matchs remis du 22 septembre 2024 à jouer le 10 novembre 2024

VILLABE ETS 1 / WISSOUS FC 1 * D2/B

LISSOIS-ITTEVILLE 1 / COURCOURONNES 1 * D3/A

Match n° 29436634 du 20 octobre 2024

MNVDB FC 2 / TROIS VALLEES FC 1 * D4/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 octobre 2024 après 16h..

Accord de TROIS VALLEES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à MNVDB FC pour demande tardive.



Match n° 29436906 du 3 novembre 2024

BRETIGNY FCS 4 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/D

Courriel de BRETIGNY FCS.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2024

D3/B

Match n° 29683885 * BALLANCOURT FC 1 / PORT. RIS ORANGIS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 22 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 20 OCTOBRE 2024

D3/A

Match n° 29436083 * GRIGNY US 2 / IGNY AFC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 29 octobre 2024.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY US 2 / IGNY AFC 1 * D3/A

ORSAY BURES FC 2 / ARPAJONNAIS RC 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 29683678 du 6 octobre 2024

VAL YERRES CROSNE 2 / LONGJUMEAU FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat :

VAL YERRES CROSNE 2 : 2 buts

LONGJUMEAU FC 1 : 4 buts

Match n° 29449579 du 20 octobre 2024

BOUSSY-QUINCY FC 1 / BONDOUFLE AMC 1 * D3/B

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 octobre 2024 après 16h.

Accord de BONDOUFLE AMC.



Demande traitée par le Secrétariat.
Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour demande tardive.

Match n° 29436217 du 20 octobre 2024
VILLABE ETS 2 / ARPAJONNAIS RC 2 * D3/C

Lecture FMI.
La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ARPAJONNAIS RC 2.
Amende réglementaire à ARPAJONNAIS RC.

Match n° 29683682 du 3 novembre 2024
VIRY CHATILLON ES 1 / MNVDB FC 1 * D1

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement d'horaire via Footclubs.
Refus de MNVDB FC.
La Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 28617656 du 3 novembre 2024
BRETIGNY FCS 2 / ST MICHEL FC 2 * D1

Courriel de BRETIGNY FCS.
Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres en même temps), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 29604394 du 29 septembre 2024
RIS ORANGIS US 1 / BOISSY FC 91 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 10 octobre 2024 ayant dit match perdu aux deux équipes.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 13 OCTOBRE 2024
D3/C

Match n° 28865802 * VILLEMORISSON FC 1 / VILLIERS SUR ORGE FC 1

Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club recevant.
Lecture du courriel du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/A

Match n° 28637973 * BALLANCOURT FC 1 / BOISSY FC 91 1

Reprise du dossier.
Réception d'une feuille de match papier.
Lecture de la feuille de match.
Lecture du courriel du club recevant.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



TI 72h du 20 octobre 2024 à jouer à une date ultérieure

PLATEAU SACLAY ES 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D1

TI 72h du 20 octobre 2024 à jouer le 22 décembre 2024

SERMAISE FC 1 / PLESSIS PATE ES 1 * D3/C

Matchs remis du 13 octobre 2024 à jouer le 22 décembre 2024

BREUILLET FC 1 / OLLAINVILLE AS 1 * D2/B

PLATEAU SACLAY ES 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/B

PECQUEUSE AS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D3/A

ORSAY BURES FC 1 / BRUNOY FC 2 * D3/B

PALaiseau US 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B

VERT LE GRAND US 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/B

ST CHERON ES 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 * D4/B

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

COURCOURONNES FC 4 / VILLEJUST AVENIR 4

Accord de la Commission.

+45 ANS

Match remis du 3 novembre 2024 à jouer le 15 décembre 2024

PORT. ST MICHEL 4 / BOUSSY-QUINCY FC 4 * Poule F

Demandes de changement de terrain via Footclubs

TIGERY AS 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

SO VERTOIS 4 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 * Poule F

Accord de la Commission.

Match n° 29434442 remis au 27 octobre 2024

VILLABE ETS 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A

En raison d'un match de challenge +45 ans, la Commission reporte la rencontre au 15 décembre 2024.

Match n° 29434688 remis au 27 octobre 2024

MORSANG SUR ORGE SC 4 / ETAMPES FC 4 * Poule C

Courriel de MORSANG SUR ORGE SC.

Le terrain est occupé par l'équipe CDM.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 29434856 remis au 27 octobre 2024

OLLAINVILLE AS 4 / MOLIERES-PECQUEUSE 4 * Poule D

Arrêté Municipal de fermeture des terrains.



La Commission reporte la rencontre au 15 décembre 2024.

Match n° 29434697 du 17 novembre 2024

MORSANG SUR ORGE SC 4 / ORSAY BURES FC 4 * Poule C

Courriel de MORSANG SUR ORGE SC.

Le terrain est occupé par l'équipe CDM.

La Commission reporte la rencontre au 8 décembre 2024.

Match n° 29434705 du 1^{er} décembre 2024

MORSANG SUR ORGE SC 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule C

Courriel de MORSANG SUR ORGE SC.

Le terrain est occupé par l'équipe CDM.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 6 octobre 2024 – 2^{ème} et dernière demande

Match n° 29435587 * PALAISEAU US 6 / VAL YERRES CROSNE 6 * Poule A

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 29 octobre 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

TI 72h du 20 octobre 2024 à jouer le 5 janvier 2025

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A

ST MICHEL FC 91 6 / MORANGIS CHILLY FC 6 * Poule A

ST MICHEL FC 91 7 / LISSOIS FC 6 * Poule B

Match remis du 13 octobre 2024 à jouer le 22 décembre 2024

MNVDB FC 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ORSAY BURES FC 6 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule B du 3 novembre 2024

ORSAY BURES FC 6 / BONDOUFLE AMC 6 * Poule B du 10 novembre 2024

ORSAY BURES FC 6 / STE GENEVIEVE ASL 6 * Poule B du 24 novembre 2024

ORSAY BURES FC 6 / VILLEMORISSON FC 6 * Poule B du 8 décembre 2024

ORSAY BURES FC 6 / JUVISY ACADEMIE 6 * Poule B du 26 janvier 2025

ORSAY BURES FC 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule B du 9 février 2025

ORSAY BURES FC 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule B du 16 février 2025

ORSAY BURES FC 6 / ST MICHEL FC 7 * Poule B * du 16 mars 2025

ORSAY BURES FC 6 / VILLEBON SPF 6 * Poule B * du 4 mai 2025

ORSAY BURES FC 6 / EPINAY SUR ORGE SC 6 * Poule B du 18 mai 2025

Accord de la Commission.



Match n° 29551131 du 20 octobre 2024

ORSAY BURES FC 6 / VILLABE ETS 7* Poule B

Courriel d'ORSAY BURES FC nous informant de l'occupation du terrain synthétique par l'équipe CDM R2.

La Commission reporte la rencontre au 12 janvier 2025.

Match n° 29609452 remis au 27 octobre 2024

EPINAY SUR ORGE SC 6 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture du terrain en herbe.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.